

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 35501

présenté par  
Mme Buffet

-----

**ARTICLE 56**

A l'alinéa 7, après le mot :

« République »

insérer les mots :

« après auditions publiques en commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale et du Sénat ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement de repli. Notre groupe est opposé au comité d'experts. Pour autant, nous souhaitons que les commissions des affaires sociales du parlement soient consultées pour la nomination du président du comité d'expert.